



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le ministre*

*Paris, le*

**- 3 JUIL. 2021**

Monsieur le Vice-Président,

Vous avez appelé mon attention sur l'organisation des épreuves de la session 2021 du baccalauréat pour les élèves inscrits dans les établissements d'enseignement français au Canada.

Attentif à l'objet de votre intervention, je tiens tout d'abord à vous assurer de toute l'importance que j'attache à la réussite et au bien-être de tous les élèves.

Pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de préparation du baccalauréat général et technologique, et afin de privilégier le temps d'apprentissage des lycéens dans cette période, plusieurs mesures sont mises en place à titre exceptionnel pour l'année scolaire 2020-2021. Les modalités d'organisation du baccalauréat prévoient en effet que les lycéens préparent le baccalauréat en disposant d'un temps d'apprentissage suffisant pour l'obtention de ce diplôme dont la valeur est préservée, et de manière à poursuivre, après le baccalauréat, leurs études, avec les bases les plus solides et la plus grande confiance.

Les dispositions prises pour répondre à ces enjeux consistent, d'une part, à maintenir la tenue des épreuves organisées à la fin de l'année scolaire 2020-2021, avec des aménagements permettant de tenir compte des conditions exceptionnelles d'apprentissage et, d'autre part, à remplacer les épreuves des enseignements de spécialité et les évaluations communes par la prise en compte des notes de bulletins obtenues tout au long de l'année pour les candidats scolaires qui disposent du livret scolaire tel que prévu par l'arrêté du 4 mars 2020.

.../...

Monsieur Olivier CADIC  
Sénateur représentant les français établis hors de France  
Vice-président de la commission des Affaires étrangères,  
de la Défense et des forces armées  
Sénat  
75291 PARIS CEDEX 06

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07  
Tél : 01 55 55 10 10

BDC/2021007507/DU  
V/L du 21/04/2021/

Les élèves des établissements publics et privés sous contrat ou des établissements français à l'étranger homologués pour le cycle terminal du lycée général et technologique bénéficient de la prise en compte des notes du livret scolaire à la place des évaluations communes de terminale (histoire-géographie, langues vivantes, enseignement scientifique pour la voie générale et mathématiques en série technologique) et des épreuves de spécialité. En effet, ces élèves ont tous le même livret scolaire, établi selon les mêmes critères. Ils passent l'épreuve écrite de philosophie et l'épreuve du grand oral.

L'épreuve terminale de philosophie est aménagée pour que soient prises en compte les conditions particulières d'apprentissage des élèves depuis mars 2020. Ils disposent à titre exceptionnel pour cette session d'un choix entre trois sujets de dissertation (au lieu de deux habituellement) en plus du sujet d'explication de texte. Tous ces sujets portent sur des notions distinctes afin de couvrir le plus largement possible le programme de la classe de terminale.

En outre, pour tout candidat disposant d'une moyenne annuelle pour l'enseignement de philosophie, au cours de l'année 2020-2021, la note la plus élevée entre le contrôle continu (moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles) et la note obtenue à l'épreuve est retenue automatiquement, sous réserve que le candidat soit présent à l'épreuve ou justifie d'un cas de force majeure s'il est absent. Ainsi, aucun candidat ne sera lésé du fait des conditions de préparation à l'épreuve et l'implication de chacun sera considérée à sa juste mesure.

Enfin, face à la diversité des états de préparation des élèves à l'épreuve du grand oral, plusieurs aménagements sont mis en œuvre pour cette session. Chaque candidat présente au jury un descriptif, visé par ses professeurs d'enseignements de spécialité et par la direction de son établissement, avec les points du programme qui n'ont éventuellement pas pu être étudiés durant l'année scolaire. Lors de la première partie de l'épreuve consistant en un exposé de 5 minutes, chaque candidat dispose des notes qu'il aura saisies lors de sa préparation de 20 minutes. Par ailleurs, et comme prévu habituellement, pendant la deuxième partie de l'épreuve, consistant en un entretien, le candidat peut recourir à un support, comme un tableau, pour y illustrer ou expliciter ses propos (pour y poser une équation, y esquisser une carte, etc.).


Par ailleurs, afin de tenir compte des circonstances particulières liées à la crise sanitaire et de permettre à chaque élève de réussir son examen, des dispositions complémentaires ont été prises pour les candidats issus d'établissements français homologués à l'étranger ou d'établissements dont le cycle terminal est en cours d'homologation dans le cadre de la campagne 2020-2021.

Les candidats qui seraient dans l'impossibilité légale de se rendre dans un centre d'examen pour passer l'épreuve de philosophie (du fait de règles de confinement ou d'interdictions applicables dans leur pays de résidence) bénéficieront de la prise en compte de la moyenne annuelle de contrôle continu au titre de l'épreuve. S'ils le souhaitent, ces candidats sont autorisés à se présenter aux épreuves de remplacement.

.../...

S'agissant du grand oral, en cas d'impossibilité légale pour le candidat de se rendre dans un centre d'examen, l'épreuve sera organisée par des moyens de communication audiovisuelle validés par l'académie de rattachement.

Je vous réaffirme mon attachement à l'enseignement français dispensé à travers le monde et vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of several sharp, angular strokes that form a stylized representation of the name 'Jean-Michel BLANQUER'.

Jean-Michel BLANQUER